

# CADRE D'ÉVALUATION

LIGNES DIRECTRICES D'ÉVALUATION | VERSION 1.0

<b>Nom du document</b>	<b>Document #</b>
Cadre d'évaluation	LS-06-10
<b>Date de publication</b>	<b>Version #</b>
18 octobre 2021	1.0
<b>Résumé des modifications</b>	
● Non applicable	

Décharge de responsabilité concernant la traduction : Pour toute question liée à la signification précise des informations contenues dans ce document traduit, veuillez-vous référer à la version officielle en anglais pour en obtenir la clarification. Les divergences ou différences de sens constatées entre la traduction et le texte original ne sont pas contraignantes et sont sans effet sur la validation.

Toute utilisation de ce contenu, y compris la reproduction, la modification, la distribution ou la réédition, sans l'accord préalable écrit de LandScale est strictement interdite.

# Table des matières

Introduction

Piliers

Buts

Indicateurs

Mesures de performance

Pilier 1 : écosystèmes

Pilier 2 : Bien-être humain

Pilier 3 : Gouvernance

Pilier 4 : Production

# Introduction

LandScale fournit une approche standardisée, mise en place par l'intermédiaire d'une plateforme en ligne, pour l'évaluation et la publication de la performance de développement durable des paysages. Le secteur privé, les gouvernements et la société civile ont ainsi accès à des informations fiables permettant d'orienter et encourager les améliorations de la durabilité.

Ce document présente le cadre d'évaluation qui se base sur des normes et méthodes internationales clés d'évaluation du développement durable, dont les objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD). Le cadre est pensé pour répondre à deux impératifs : cohérence globale et adaptabilité locale. Sa structure hiérarchique couvre quatre piliers de la performance de développement durable : les écosystèmes, le bien-être humain, la gouvernance et la production. Les piliers et leurs buts sous-jacents sont une approche holistique de l'évaluation de la durabilité, que les utilisateurs peuvent personnaliser en fonction des différents paysages en sélectionnant les indicateurs et mesures de performance convenant à leur contexte. La plateforme LandScale est également conçue pour permettre aux utilisateurs de créer des buts, indicateurs et éléments de mesure personnalisés au sein du cadre LandScale et de les ajouter à ceux utilisés par LandScale. Les exigences détaillées dans ce document s'appliquent aux personnes désireuses de faire valider leur évaluation par LandScale et publier leurs résultats.

## Piliers

Les piliers définissent les quatre axes de durabilité majeurs du cadre d'évaluation : les écosystèmes, le bien-être humain, la gouvernance et la production. Ces thèmes sont tout particulièrement pertinents dans des paysages ruraux où l'agriculture, la foresterie, les industries d'extraction ou d'autres secteurs économiques d'exploitation des ressources naturelles sont présents. Bien que décrits individuellement, ces piliers sont interconnectés. Ainsi, une mauvaise gouvernance et l'incapacité à satisfaire les besoins humains peuvent entraîner la dégradation de l'écosystème ce qui peut ensuite avoir un impact sur le bien-être humain et la production.

## Buts

Les buts sont les résultats de développement durable souhaités pour chaque pilier. Ils sont basés sur les questions de durabilité majeures telles que définies et comprises par la recherche scientifique et telles que formulées dans les principaux cadres, conventions et engagements internationaux comme les Objectifs de développement durable des Nations Unies, la Déclaration de New York sur les forêts, le Défi de Bonn, les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies, entre autres.

## Indicateurs

Les indicateurs représentent les conditions et processus au sein du paysage qui indiquent la performance par rapport aux buts. Ils sont définis en fonction de leur capacité à fournir des informations pertinentes sur la performance et les tendances de développement durable à l'échelle du paysage. Ce sont les mesures de performance décrites dans la section suivante qui permettent d'apprécier la performance de l'indicateur.

Le cadre d'évaluation comprend quatre catégories d'indicateurs :

1. Les **indicateurs-clés** sont considérés comme essentiels pour la durabilité du paysage dans toutes les situations. Ils sont donc requis pour toutes les évaluations pour lesquelles la publication des résultats sur la plateforme LandScale est souhaitée.
2. Les **indicateurs dépendant du paysage** doivent être intégrés aux évaluations dans les cas où ils sont considérés comme applicables selon les critères déterminés dans les lignes directrices de l'évaluation. Les indicateurs associés à la quantité d'eau doivent par exemple être pris en compte dans le cas des paysages en stress hydrique.
3. Les **indicateurs optionnels** peuvent être intégrés à l'évaluation à la discrétion de l'utilisateur. Les utilisateurs de LandScale peuvent vouloir évaluer les indicateurs optionnels car ils fournissent un contexte supplémentaire relatif à la durabilité du paysage, ou répondent aux priorités d'acteurs du paysage (p. ex. gouvernements, producteurs ou société civile) ou d'acteurs externes (p. ex. sociétés privées ou investisseurs). Ces indicateurs peuvent également être inclus lorsque l'utilisateur anticipe des *allégations* qui devraient être appuyées ou améliorées par ces indicateurs.
4. Les **indicateurs personnalisés** peuvent être créés et intégrés, à la discrétion de l'utilisateur, au cadre LandScale ou dans un pilier ou but défini par l'utilisateur afin de prendre en compte des problématiques ignorées par le cadre. Ils ne sauraient toutefois se substituer aux indicateurs LandScale.

## Mesures de performance

Les mesures de performance sont des éléments de mesure quantitative ou qualitative du statut ou des tendances de chaque indicateur. Si les utilisateurs LandScale ont choisi de définir des objectifs de performance, les mesures peuvent quantifier les progrès vers la réalisation de ces buts ou leur concrétisation. Le cadre d'évaluation comprend quatre types de mesures de performance pour les indicateurs clés et les indicateurs dépendant du paysage. Il permet également d'ajouter des mesures personnalisées (se reporter aux Lignes directrices d'évaluation pour plus d'informations) :

- Les **mesures clés** sont requises sauf si l'équipe d'évaluation démontre que les données pour l'indicateur ne sont pas disponibles ou qu'une autre mesure permettrait d'obtenir des informations plus fiables. Dans ce cas, l'équipe d'évaluation peut définir une autre mesure visant à fournir des informations sur la quantité ou la qualité concernée par la mesure clef correspondante. Elle devra justifier du remplacement de la mesure clef par cette mesure.
- Les **mesures recommandées** sont optionnelles, mais leur utilisation est encouragée afin de susciter la confiance envers les résultats de l'évaluation, de fournir plus d'éléments pour vérifier les résultats de l'évaluation et contribuer à étayer les allégations (se reporter aux Lignes directrices relatives au mécanisme de vérification et aux allégations).
- Les **mesures définies par l'utilisateur** sont spécifiées pour certains indicateurs nécessitant une plus grande personnalisation afin de prendre en compte la situation et la variabilité du paysage. Dans ces cas, il est demandé à l'équipe d'évaluation de définir des mesures pertinentes et pratiques dans le contexte donné. Les mesures définies par l'utilisateur peuvent être nécessaires ou recommandées, comme indiqué ci-dessous.
- Les **mesures personnalisées**, tout comme les indicateurs personnalisés, sont créées par les utilisateurs afin de mesurer des éléments ne figurant pas dans LandScale.

Dans le cas des indicateurs optionnels, l'équipe d'évaluation a plus de possibilités de choix des éléments de mesure. Pour certains indicateurs optionnels, le cadre d'évaluation donne des mesures recommandées tandis que pour d'autres il se reporte sur les mesures définies par l'utilisateur.

La présentation des mesures dans ce document a, dans certains cas, été simplifiée. Des descriptions et explications précises et complètes des mesures sont détaillées dans les lignes directrices de l'évaluation (disponibles par l'intermédiaire de la plateforme LandScale). Les lignes directrices de l'évaluation contiennent également d'autres informations concernant la sélection des mesures et leur spécification.

## Sujets transversaux

Le cadre d'évaluation compte de multiples sujets transversaux qui sont intégrés au-delà d'un seul pilier ou but. Il peut s'agir du changement climatique, du genre, des groupes marginalisés, des droits humains ou de la durabilité économique. Ces sujets se retrouvent dans de multiples sections du cadre d'évaluation étant donné qu'ils sont liés à de multiples tendances sociales et écologiques. Outre l'intégration de ces problématiques dans plusieurs piliers, LandScale encourage l'équipe d'évaluation à se pencher sur ces questions et à examiner les résultats de l'évaluation sous l'angle de ces sujets transversaux.

## Pilier 1 : écosystèmes

La Terre regroupe un ensemble d'écosystèmes naturels divers,<sup>1</sup> dont des forêts, des savanes, des prairies, des zones humides, des mangroves et bien d'autres. Ces écosystèmes abritent la diversité biologique et fournissent des services écosystémiques essentiels qui bénéficient aux êtres humains tels que l'approvisionnement en nourriture, une eau saine, un air sain, la régulation climatique, le cycle des nutriments ou encore des valeurs esthétiques et culturelles.

Pourtant, les écosystèmes naturels de la planète disparaissent rapidement et la plupart de ceux qui restent sont dégradés. En conséquence, la perte de biodiversité est de plus en plus rapide, les émissions de gaz à effet de serre terrestres contribuent de façon significative à la crise climatique mondiale, et la capacité des écosystèmes à fournir des services essentiels tels qu'une eau potable diminue.

Ce pilier concerne des éléments de développement durable associés à des écosystèmes sains, comme la préservation et la restauration des écosystèmes naturels, la protection de la biodiversité et la conservation ou l'amélioration des services écosystémiques clés. Les écosystèmes sont naturellement complexes. Une évaluation approfondie de leur durabilité nécessiterait une caractérisation poussée de leur composition, de leur structure et de leur fonction. Un traitement complet de ces caractéristiques est loin du champ d'application de la plupart des évaluations LandScale. C'est pourquoi, pour plus de commodité, LandScale se concentre sur les indicateurs clés et les données portant sur l'étendue, la santé et les modifications de l'écosystème pouvant généralement être évaluées en s'appuyant sur des données secondaires. L'équipe d'évaluation peut exploiter des données et capacités supplémentaires lorsqu'elles sont disponibles pour les évaluations afin d'aller au-delà des exigences minimales de LandScale en intégrant des indicateurs optionnels et des mesures recommandées, et en remplaçant des données secondaires par une nouvelle collecte de données primaires.

---

<sup>1</sup> LandScale utilise le terme « écosystèmes naturels » pour désigner des écosystèmes naturels et semi-naturels, ce dernier type étant un écosystème ayant subi des modifications de la main de l'homme, mais conservant de nombreux éléments de composition, de structure et de fonction du type d'écosystème naturel originel.

## Tableau 1. Pilier Écosystèmes

### But 1.1 Préserver et restaurer les écosystèmes naturels

Les écosystèmes naturels sont essentiels à la conservation de la biodiversité (voir but 1.2) et des services écosystémiques dont dépendent les êtres humains (voir but 1.3). Là où les écosystèmes ont été transformés ou dégradés, la restauration peut revitaliser leur capacité de production et leur valeur en termes de biodiversité. Ce but prend en compte les multiples formes de conservation, de la protection stricte aux approches multi-usages et de gestion durable qui visent à préserver les principales valeurs de conservation d'une zone.

Indicateur	Description	Applicabilité	Mesures de performance	ODD des Nations Unies
1.1.1 Conservation et protection efficaces des écosystèmes naturels	Degré de conservation et protection à long terme des écosystèmes naturels par le biais de moyens juridiques ou d'autres méthodes efficaces	Essentiel	1.1.1.1 Superficie totale (ha) & pourcentage (%) du paysage dans des aires protégées données <sup>2</sup> répartis par type d'écosystème naturel (clef) 1.1.1.2 Pourcentage (%) de la surface totale des aires protégées données bénéficiant d'une gestion efficace <sup>3</sup> (recommandée) 1.1.1.3 Superficie totale (ha) & pourcentage (%) du paysage véritablement conservé par d'autres moyens <sup>4</sup>	14.2 ; 14.5 ; 15.1 ; 15.2 ; 15.3 ; 15.4 ; 15.5

<sup>2</sup> Les aires protégées comprennent les aires listées dans la Base de données mondiale sur les aires protégées et leurs catégories de gestion UICN correspondantes pour les aires protégées et gérées à long terme en vue de préserver la composition, la structure et la fonction de l'écosystème.

<sup>3</sup> L'efficacité de la gestion doit être évaluée en s'appuyant sur des critères clairs d'efficacité de la gestion des aires protégées, tels que ceux de la norme liste verte de l'UICN <https://www.iucn.org/theme/protected-areas/our-work/iucn-green-list-protected-and-conserved-areas>.

<sup>4</sup> Il s'agit de l'aire sous Autres mesures de conservation efficaces de la WDPA. Voir <https://www.iucn.org/commissions/world-commission-protected-areas/our-work/oecms> pour plus d'informations.

			répartis par type d'écosystème (recommandée)	
1.1.2 Conversion d'écosystème naturel	Conversion d'écosystèmes naturels pour d'autres utilisations des terres	Essentiel	<p>1.1.2.1 Superficie totale (ha) &amp; pourcentage (%) d'une aire d'écosystèmes naturels du paysage ayant été convertie récemment (clef)</p> <p>1.1.2.2 Taux de conversion de l'écosystème naturel (surface moyenne [ha] &amp; pourcentage [%] de conversion par an) (clef)</p> <p>1.1.2.3 Mesure définie par l'utilisateur pour la catégorie de l'écosystème (p. ex. types d'écosystèmes forestiers) de l'aire (ha) &amp; pourcentage (%) de l'aire du paysage ayant été convertie récemment (recommandée)</p> <p>1.1.2.4 Mesure définie par l'utilisateur pour la catégorie de l'écosystème (p. ex. types d'écosystèmes forestiers) du taux de conversion (surface moyenne [ha] &amp; pourcentage [%] de conversion par an) (recommandée)</p>	14.2 ; 14.5 ; 15.1 ; 15.2 ; 15.3 ; 15.4 ; 15.5



1.1.3 Dégradation d'écosystème naturel	Dégradation <sup>5</sup> des écosystèmes naturels	Essentiel	1.1.3.1 Superficie totale (ha) & pourcentage (%) d'écosystèmes naturels du paysage actuellement dégradés (clef) 1.1.3.2 Taux de dégradation de l'écosystème naturel (clef) 1.1.3.3 Mesure définie par l'utilisateur pour la catégorie de l'écosystème (p. ex. types d'écosystèmes forestiers) de l'aire (ha) & pourcentage (%) de l'aire du paysage actuellement dégradé (recommandée) 1.1.3.4 Mesure définie par l'utilisateur pour la catégorie de l'écosystème (p. ex. types d'écosystèmes forestiers) du taux de dégradation (recommandée)	14.2 ; 14.5 ; 15.1 ; 15.2 ; 15.3 ; 15.4 ; 15.5
1.1.4 Restauration de l'écosystème	Restauration des écosystèmes convertis et dégradés	Dépend du paysage	1.1.4.1 Superficie totale (ha) en cours de restauration <sup>6</sup> (clef) 1.1.4.2 Taux d'accroissement (ha/an) de la surface totale en cours de restauration (recommandée)	6.6 ; 14.2 ; 14.5 ; 15.1 ; 15.2 ; 15.3 ; 15.5

<sup>5</sup> « Dégradé » signifie les écosystèmes présentant une composition, une structure et/ou une fonction d'écosystème nettement réduites par rapport à l'écosystème qui existait précédemment ou qui pourrait actuellement être maintenues sur un site donné.

Ce seuil de dégradation peut être détecté ou analysé suivant n'importe quel jeu de données ou méthode disponibles (pour connaître les méthodes, données et outils suggérés, se reporter aux lignes directrices).

<sup>6</sup> Une « aire en cours de restauration » est soit : a) une terre où la restauration a été menée à bien avec succès conformément à un plan de restauration ; ou b) une terre où la restauration est actuellement mise en place par l'intermédiaire d'actions spécifiques sur le terrain et/ou d'une gestion de restauration passive conformément à un plan de restauration. La restauration ne se limite pas aux approches se concentrant principalement sur la restauration de l'écosystème, mais comprend plus largement les trajectoires d'utilisation des terres qui améliorent la durabilité telles que la conversion de terres pour les cultures ou le pâturage en agroforesterie.

1.1.5 Connectivité des écosystèmes naturels	Connectivité et fragmentation des écosystèmes naturels	Optionnelle	1.1.5.1 Mesure définie par l'utilisateur de la connectivité et/ou de la fragmentation convenant aux types et aménagement des écosystèmes naturels (recommandée)	15.1 ; 15.2 ; 15.3 ; 15.4 ; 15.5
---	--	-------------	--	--

## But 1.2 Protéger et restaurer la biodiversité

La biodiversité est un élément essentiel du fonctionnement de l'écosystème. Elle fournit aux êtres humains une myriade d'avantages économiques et sociaux tels que de la nourriture, le cycle des nutriments, la fertilité des sols, la pollinisation ou la protection contre les ravageurs. Pourtant, la biodiversité diminue rapidement dans tous les écosystèmes de la planète, en grande partie à cause d'une perte de l'habitat. La biodiversité inclut la diversité des écosystèmes (traités au but 1.1), la diversité des espèces (traitée ici) et la diversité génétique (qui n'est pas intégrée à LandScale étant donné qu'elle est difficile à mesurer à l'échelle d'un paysage). La réduction des risques pour les espèces ainsi que la protection et la restauration des habitats naturels sont essentielles à la préservation de la biodiversité. Les indicateurs de ce but mettent donc l'accent sur ces éléments.

Indicateur	Description	Applicabilité	Mesures de performance	ODD des Nations Unies
1.2.1 Risques pour	Modifications des risques pour les espèces	Essentiel	1.2.1.1 Modifications des risques pour les espèces menacées <sup>7</sup> (clef)	14.2 ; 14.5 ;

<sup>7</sup> Les espèces menacées sont les espèces présentant un risque d'extinction global, notamment celles qui sont classées comme En danger critique (CR), En danger (EN), Vulnérable (VU) ou Quasi menacée (NT) dans la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN ([www.iucnredlist.org](http://www.iucnredlist.org)).

Les modifications des risques pour les espèces menacées doivent être évaluées en s'appuyant sur l'approche normalisée 6 fournie par la mesure STAR (Species Threat Abatement and Recovery <https://www.iucn.org/regions/washington-dc-office/our-work/species-threat-abatement-and-recovery-star-metric>).

les espèces			1.2.1.2 Les modifications des risques pour les populations d'espèces indicatrices ou d'autres espèces identifiées comme importantes dans le paysage (clef, alternative ou recommandée, en fonction du contexte <sup>8</sup> )	15.1 ; 15.4 ; 15.5 ; 15.7 ; 15.8
1.2.2 Conversion en habitat pour la biodiversité	Conversion d'écosystèmes naturels en zones identifiées comme étant importantes pour la biodiversité <sup>9</sup>	Dépend du paysage	1.2.2.1 Superficie (ha) de conversion d'un écosystème naturel identifié comme important pour la biodiversité & pourcentage (%) des superficies que cela représente (clef)	14.2 ; 14.5 ; 15.1 ; 15.2 ; 15.4 ; 15.5
1.2.3 Dégradation de l'habitat pour la biodiversité	Dégradation de zones identifiées comme étant importantes pour la biodiversité <sup>10</sup>	Optionnelle	1.2.3.1 Superficie (ha) & pourcentage (%) de terres identifiées comme importantes pour la biodiversité qui sont dégradées (recommandée)	14.2 ; 14.5 ; 15.1 ; 15.2 ; 15.3 ; 15.4 ; 15.5 ; 15.8
1.2.4 Restauration de l'habitat	Restauration des écosystèmes dans des zones identifiées comme	Optionnelle	1.2.4.1 Superficie (ha) & et pourcentage (%) de terres en	14.2 ; 14.5 ; 15.1 ;

<sup>8</sup> Dans les paysages n'abritant aucune espèce connue ou probable figurant sur la Liste de l'UICN des espèces menacées (c'est-à-dire quand 1.2.1.1 n'est pas clef), cette mesure sera clef. Dans les paysages où la mesure 1.2.1.1 est clef, celle-ci est recommandée.

<sup>9</sup> Cela comprend les Aires protégées (AP), les Zones importantes pour la biodiversité (ZIB) et d'autres espaces identifiés comme importants par les désignations, cartes ou études nationales ou locales.

<sup>10</sup> Aires protégées (AP), Zones importantes pour la biodiversité (ZIB) et autres espaces identifiés comme importants par les désignations, cartes ou études nationales ou locales.

pour la biodiversité	étant importantes pour la biodiversité <sup>11</sup>		cours de restauration <sup>12</sup> dans les zones identifiées comme importantes pour la biodiversité (recommandée)	15.2, 15.4 ; 15.5 ; 15.8
1.2.5 Protection de l'habitat pour la biodiversité	Protection des zones identifiées comme étant importantes pour la biodiversité <sup>13</sup>	Dépend du paysage	1.2.5.1 Superficie (ha) & pourcentage (%) de la superficie des aires importantes pour la biodiversité désignés et gérés en vue d'une protection pérenne <sup>14</sup> (clef) 1.2.5.2 Superficie (ha) & pourcentage (%) de la superficie des aires importantes pour la biodiversité en cours de conservation par l'intermédiaire d'AMCE <sup>4</sup> (clef)	14.2 ; 14.5 ; 15.1 ; 15.2 ; 15.4 ; 15.5 ; 15.7

<sup>11</sup> Aires protégées (AP), Zones importantes pour la biodiversité (ZIB) et autres espaces identifiés comme importants par les désignations, cartes ou études nationales ou locales.

<sup>12</sup> Se reporter à la note de bas de page 5 pour consulter la définition des aires en cours de restauration.

<sup>13</sup> Aires protégées (AP), Zones importantes pour la biodiversité (ZIB) et autres espaces identifiés comme importants par les désignations, cartes ou études nationales ou locales.

<sup>14</sup> Se reporter à la note de bas de page 4 pour consulter la définition des aires désignées et gérées en vue d'une protection pérenne.

### But 1.3 Maintien et amélioration des services écosystémiques

Les services écosystémiques sont les biens et services fournis par les écosystèmes et qui participent au bien-être humain. Le maintien et l'amélioration de ces services est donc primordial pour favoriser la production de matières premières et de moyens de subsistance ainsi que la résilience des paysages ruraux.

Indicateur	Description	Applicabilité	Mesures de performance	ODD des Nations Unies
1.3.1 Quantité d'eau	La capacité du paysage à fournir des ressources en eau pour une consommation humaine et le fonctionnement de l'écosystème	Dépend du paysage	1.3.1.1 Tendance de la quantité d'eau saisonnière ou du débit des étendues d'eau principales utilisées par les humains (p. ex. volume total, profondeur ou débit en volume / durée) <sup>15</sup> (clef) 1.3.1.2 Ponctions des eaux de surface ou souterraines par rapport à la recharge (ratio) (clef) 1.3.1.3 Fréquence de l'interruption ou de la pénurie de l'approvisionnement en eau pour les secteurs agricoles, domestiques et industriels (moyenne du nombre de jours par an où une interruption ou une pénurie de la disponibilité de l'eau est enregistrée) (recommandée)	6.1, 6.2, 6.3 ; 6.6 ; 12.2 ; 15.1

<sup>15</sup> Mesures saisonnières moyennes sur les 5 dernières années ou dans la mesure des données fiables.

1.3.2 Qualité de l'eau	Qualité des ressources en eau pour une consommation humaine et le fonctionnement de l'écosystème	Dépend du paysage	<p>1.3.2.1 Total des solides en suspension dans les principales étendues d'eau (mg/l moyen) (clef)</p> <p>1.3.2.2 Demande en oxygène biochimique &amp; demande en oxygène chimique (mg/l) ou nutriments (azote et phosphore) (charge/volume) dans les principales étendues d'eau (clef)</p> <p>1.3.2.3 Diversité des macro invertébrés aquatiques dans les principales étendues d'eau (groupe de travail de surveillance biologique ou un autre indice le cas échéant) (recommandée)</p> <p>1.3.2.4 Concentration en métaux ou autres toxines (charge/volume) dans les principales étendues d'eau (recommandée)</p>	3.9 ; 6.1 ; 6.2 ; 6.3 ; 12.4 ; 14.1 ; 15.1
1.3.3 Sources et puits de GES du secteur de l'agriculture, de la foresterie et des autres utilisations de la terre (AFOLU)	Émissions (sources) et séquestration (puits) des gaz à effet de serre (GES) associées à l'AFOLU	Dépend du paysage	<p><b>Forêts et autres écosystèmes naturels</b></p> <p>1.3.3.1 (Puits) Taux de séquestration terrestre du carbone (teCO2<sup>16</sup>/ha/an) dans la biomasse aérienne et souterraine (litière, bois mort, produits forestiers récoltés et sol sont optionnels) (clef)</p> <p>1.3.3.2 (Sources) Taux d'émissions carbone (teCO2/an) issues de la déforestation et (en option) de la dégradation de la forêt (clef)</p> <p><b>Zones de production</b></p> <p>1.3.3.3 (Puits) Taux de séquestration de C dans la biomasse aérienne et souterraine dans les plantes ligneuses vivaces des plantations forestières, de</p>	12.2 ; 12.4 ; 13.2

<sup>16</sup> teCO2 signifie : tonnes (t) d'équivalent (e) dioxyde de carbone (CO2).

			<p>l'agroforesterie et des terres en cours de restauration (teCO<sub>2</sub>/an) (recommandée)</p> <p>1.3.3.4 (Puits) Taux de séquestration de C dans le réservoir de carbone organique dans l'agriculture, les plantations forestières et d'autres utilisations productives de la terre (comme l'agroforesterie) &amp; et les terres en cours de restauration (teCO<sub>2</sub>/an) (recommandée)</p> <p>1.3.3.5 (Sources) Taux d'émissions carbone (teCO<sub>2</sub>/an) issues de la production agricole et de la transformation primaire par unité de production<sup>17</sup> (y compris les cultures et le bétail) (recommandée)</p>	
1.3.4 Autres services écosystémiques	Statut des autres services écosystémiques intéressants pour l'utilisateur de LandScale ou d'autres acteurs du paysage	Optionnelle	1.3.4.1 Mesure(s) définie(s) par l'utilisateur (recommandée)	6.5 ; 6.6 ; 11.4 ; 11.5 ; 13.1 ; 15.8 ; autres

<sup>17</sup> Comprend les émissions des opérations agricoles dans le paysage (p. ex. utilisation d'engrais, consommation d'énergie et émissions de méthane du bétail), mais pas celles provenant de la modification de l'utilisation des terres agricoles ou de « l'empreinte » des émissions des aliments pour le bétail produits en dehors du paysage.

## Pilier 2 : Bien-être humain

Le bien-être humain est défini comme un état de santé, de bonheur et de prospérité. Une gestion durable du paysage est primordiale pour atteindre largement le bien-être humain au sein de la population humaine d'une zone. Pourtant, dans de nombreux paysages, les taux élevés de pauvreté, d'insécurité alimentaire, de mauvaise santé et d'autres problèmes sociaux sont courants et risquent de s'aggraver à cause du changement climatique, de la volatilité et/ou du déclin des marchés ainsi que de l'instabilité sociale. Ces situations peuvent être causées ou exacerbées par une distribution inégale des bénéfices économiques dérivés des activités d'utilisation de la terre. Par exemple, les ouvriers et les communautés locales tirent souvent peu de valeur de leurs contributions (p. ex. travail et terres), surtout dans les pays en développement.

Une meilleure distribution des bénéfices et une gestion durable du paysage peuvent améliorer le bien-être humain. Cela englobe les composants d'un niveau de vie décent ainsi que les droits humains basiques inaliénables pour chacun. Ce pilier couvre des composants du développement durable liés à l'amélioration du bien-être humain par l'accroissement du niveau de vie et le respect, la protection et la réalisation des droits humains de base, tout particulièrement pour les groupes vulnérables et marginalisés.



## Tableau 2. Pilier Bien-être humain

### But 2.1 Amélioration du niveau de vie, particulièrement pour les groupes vulnérables et/ou marginalisés

Tous les êtres humains ont le droit de satisfaire leurs besoins de base, notamment le droit de manger, de boire, de se loger et de disposer de services essentiels (p. ex. sanitaires, éducation et soins de santé). Quand ces besoins sont satisfaits, les individus et les foyers peuvent plus aisément maintenir un niveau de vie décent. Pourtant dans de nombreuses régions, la pauvreté endémique et l'absence de services sociaux et d'infrastructures limitent la réalisation des droits les plus fondamentaux, ce qui entraîne une forte malnutrition, des maladies et d'autres conséquences négatives. Ces problèmes sont souvent plus marqués au sein des groupes vulnérables et marginalisés et peuvent être aggravés par les effets du changement climatique. La réduction de la pauvreté est l'un des éléments les plus importants pour s'assurer que les résidents d'un paysage atteignent un niveau de vie décent et puissent mieux faire face au changement climatique.

La pauvreté revêt de nombreuses dimensions qui ne s'arrêtent pas aux seuls revenus, mais comprend également l'accès à des services essentiels et d'autres composants fondamentaux d'un niveau de vie décent. C'est pour cette raison que LandScale s'appuie sur une approche holistique de l'évaluation de la pauvreté et du niveau de vie. Elle se base sur des mesures de la pauvreté multidimensionnelle existantes et reconnues, notamment celles de l'Oxford Poverty and Human Development Initiative (OPHI), du programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de la Banque mondiale et de la plupart des Indices de pauvreté multidimensionnelle nationaux (IPM). Ces mesures s'intéressent aux multiples aspects des besoins essentiels d'un ménage, dont la santé, la nutrition, l'éducation, l'infrastructure de base, l'eau, les sanitaires et l'hygiène.

Indicateur	Description	Applicabilité	Mesures de performance	ODD des Nations Unies
------------	-------------	---------------	------------------------	-----------------------

2.1.1 Revenu et avoirs du ménage	Taux de pauvreté monétaire (associé au seuil de pauvreté national) et avoirs du ménage	Essentiel	2.1.1.1 Pourcentage (%) d'hommes et de femmes vivant sous le seuil de pauvreté local (ou, s'il n'est pas spécifié, gagnant <1,90 \$/jour) (clef) 2.1.1.2 Pourcentage (%) de ménages possédant ou ne possédant pas de bien(s) en fonction du contexte. Il peut s'agir d'une radio, d'une télévision, d'un téléphone, d'un ordinateur, d'une charrette, d'un vélo, d'une moto, d'un réfrigérateur, d'une voiture ou d'une camionnette (recommandée)	1.1 ; 1.2 ; 1.4 ; 2.3
2.1.2 Santé & nutrition	Part de la population qui n'a pas accès à une santé et une nutrition appropriées	Essentiel	2.1.2.1 Pourcentage (%) d'enfants (filles et garçons) sous-alimentés (clef) 2.1.2.2 Pourcentage (%) d'hommes et de femmes qui n'ont pas accès aux services de santé (clef) 2.1.2.3 Taux de mortalité des filles et des garçons de moins de 18 ans (en moyenne sur les 5 dernières années) (clef)	2.1 ; 2.2 ; 3.2 ; 3.7 ; 3.8 ; 5.6
2.1.3 Éducation	Niveau d'études de la population	Essentiel	2.1.3.1 Pourcentage (%) de filles et de garçons en âge d'aller à l'école qui ne vont pas à l'école (clef) 2.1.3.2 Pourcentage (%) d'hommes et de femmes adultes qui n'ont pas terminé d'études primaires (clef)	4.1 ; 4.5 ; 4.6 ; 4.7
2.1.4 Eau, sanitaires et hygiène	Proportion de la population manquant d'eau potable et de sanitaires	Essentiel	2.1.4.1 Pourcentage (%) de ménages qui n'ont pas accès à une eau potable dans un rayon de 15 minutes de marche de leur foyer (clef) 2.1.4.2 Pourcentage (%) de ménages sans sanitaires sécurisés à leur seul usage (clef)	6.1 ; 6.2

2.1.5 Infrastructures de base	Part de la population sans électricité, sans un logement adéquat ou sans combustible adapté pour cuisiner	Essentiel	2.1.5.1 Pourcentage (%) de ménages sans électricité (clef) 2.1.5.2 Pourcentage (%) de ménages où le toit, les murs et/ou le sol sont majoritairement fabriqués à l'aide de matériaux rudimentaires (clef) 2.1.5.3 Pourcentage (%) de ménages utilisant de la bouse, du bois, du charbon de bois ou du charbon pour cuisiner ou se chauffer (clef)	3.9 ; 7.1 ; 11.1
2.1.6 Vulnérabilité	Part de la population qui a récemment subi un choc grave ou un crime	Optionnelle	2.1.6.1 Pourcentage (%) de ménages qui ont subi un choc grave (c'est-à-dire une perte notable de revenu ou de propriété) au cours des 12 derniers mois à cause d'une catastrophe naturelle ou d'évènements causés par l'homme (recommandée) 2.1.6.2 Pourcentage (%) de ménages qui ont subi des crimes au cours des 12 derniers mois (recommandée) 2.1.6.3 Mesure(s) définie(s) par l'utilisateur pour évaluer l'impact des chocs graves et/ou des crimes sur les femmes et les jeunes (recommandée)	1.5 ; 13.1 ; 13.b ; 16.4 ; 16.a

## But 2.2 Respecter, protéger et honorer les droits humains

Bien que les droits humains soient considérés comme inaliénables pour chacun, les violations des droits humains sont courantes et incluent le travail forcé, le travail des enfants, la discrimination, la persécution et d'autres pratiques injustes au travail. Pour faire progresser les droits humains universels, il est donc primordial de s'attacher à supprimer le travail des enfants et le travail forcé ainsi que de réduire les impacts négatifs sur d'autres droits humains fondamentaux.

Indicateur	Description	Applicabilité	Mesures de performance	ODD des Nations Unies
------------	-------------	---------------	------------------------	-----------------------

2.2.1 Travail des enfants	Incidence du travail des enfants dans les activités économiques considérées	Dépend du paysage	2.2.1.1 Mesure définie par l'utilisateur qui s'appuie sur les conditions propices identifiées en fonction des lignes directrices pour l'évaluation des droits humains disponibles sur la plate-forme (clef) 2.2.1.2 Estimation du nombre de filles et de garçons travaillant dans les activités économiques considérées (recommandée)	4.1 ; 4.2 ; 4.6 ; 8.7 ; 8.8
2.2.2 Droits des femmes	Respect des droits des femmes avec notamment des conditions de travail décentes, la parité salariale, des droits de santé maternelle, une pleine participation et les mêmes opportunités	Dépend du paysage	2.2.2.1 Mesure définie par l'utilisateur qui s'appuie sur les conditions propices identifiées en fonction des lignes directrices pour l'évaluation des droits humains disponibles sur la plate-forme (clef)	3.1 ; 3.7 ; 4.3 ; 4.5 ; 5.1 ; 5.2 ; 5.3 ; 5.4 ; 5.5 ; 5.6 ; 8.8 ; 10.2 ; 10.3
2.2.3 Droits des peuples autochtones et des autres groupes marginalisés	Respect des droits des peuples autochtones et des autres groupes marginalisés y compris l'autodétermination, l'absence de discrimination, la préservation de l'héritage culturel et autres.	Dépend du paysage	2.2.3.1 Mesure définie par l'utilisateur qui s'appuie sur les conditions propices identifiées en fonction des lignes directrices pour l'évaluation des droits humains disponibles sur la plate-forme (clef)	2.3, 4.5 ; 10.2 ; 10.3 ; 16.7

2.2.4 Travail forcé	Incidence du travail forcé dans les activités économiques considérées	Dépend du paysage	2.2.4.1 Mesure définie par l'utilisateur en fonction des lignes directrices pour l'évaluation des droits humains disponibles sur la plate-forme (clef) 2.2.4.2 Estimation du nombre de travailleurs forcés dans les activités économiques considérées (recommandée)	8.7 ; 8.8
2.2.5 Droits des travailleurs	Respect du droit des travailleurs, y compris la liberté d'association, la restriction des horaires de travail, la protection contre la discrimination et la fourniture d'environnements de travail sûrs dans les activités économiques considérées	Dépend du paysage	2.2.5.1 Mesure définie par l'utilisateur en fonction des lignes directrices pour l'évaluation des droits humains disponibles sur la plate-forme (recommandée)	4,4 ; 8.5 ; 8.6 ; 8.8
2.2.6 Autres droits humains	Statut des autres droits humains susceptibles d'être impactés par les activités économiques	Dépend du paysage	2.2.6.1 Mesure définie par l'utilisateur en fonction des lignes directrices pour l'évaluation des droits humains disponibles sur la plate-forme (clef)	10.3 ; autres

## Pilier 3 : Gouvernance

Les sociétés s'organisent pour prendre et appliquer des décisions à travers un processus de gouvernance. Dans le contexte d'une gestion durable du paysage, une bonne gouvernance fait référence aux processus de prise de décision et institutionnels nécessaires pour atteindre des buts sociaux, environnementaux et de développement économique à l'échelle du paysage. Cela suppose de minimiser la corruption, de faire participer toutes les parties prenantes (y compris les groupes vulnérables et marginalisés) et de faire preuve de responsabilité face aux risques actuels et à venir, notamment le changement climatique, le déclin ou la volatilité des marchés, l'instabilité politique et le crime organisé.

Les composants de la gouvernance liés à l'utilisation de la terre et des ressources sont importants pour les paysages producteurs de produits de base. Dans de nombreuses régions, les droits et propriétés des terres ainsi que l'accès aux ressources sont flous, ce qui entraîne des violations des droits, surtout pour les groupes vulnérables et marginalisés. De plus, les décisions et activités d'utilisation des terres sont souvent mal organisées au sein et entre les autorités gouvernementales appropriées et les parties prenantes concernées, ce qui a pour conséquence une mauvaise utilisation et gestion des ressources ainsi que l'épuisement des ressources, la dégradation et les conflits. Ces problèmes sont encore accentués par les effets du changement climatique, l'instabilité des marchés ou le crime organisé.

Ce pilier traite des composants de la durabilité associés à une bonne gouvernance. Il comprend une évaluation de la propriété des terres et de l'accès aux ressources en vue de mettre au point et d'appliquer des politiques d'utilisation des terres et des pratiques de gestion.

### Tableau 3. Pilier Gouvernance

#### But 3.1 Reconnaître et protéger des droits sur les terres et les ressources ; réduire les conflits afférents

Les droits relatifs à l'accès, à l'utilisation et à la gestion de la terre et des ressources sont essentiels pour les personnes qui tirent leurs moyens de subsistance des activités d'utilisation de la terre. Pourtant, dans de nombreuses régions, les droits et propriétés des terres ainsi que l'accès aux ressources sont flous, ce qui contribue à l'épuisement et à la dégradation des ressources ; dans certains cas, cela peut même conduire à l'expropriation, parfois violente, des peuples autochtones et des communautés locales de leurs terres et ressources.

Indicateur	Description	Applicabilité	Mesures de performance	ODD des Nations Unies
3.1.1 Propriété des terres	Dans quelle mesure les droits d'accès et d'utilisation des terres sont clairs et sécurisés	Essentiel	3.1.1.1 Pourcentage (%) du paysage pour lequel il existe des droits de propriété des terres formels (clef) 3.1.1.2 Mesure(s) définie(s) par l'utilisateur portant sur la question du genre concernant les droits de propriété des terres (recommandée)	1.4
3.1.2 Conflits pour les terres	Incidence des conflits non résolus relatifs aux droits sur les terres et les ressources	Essentiel	3.1.2.1 Nombre de conflits ou réclamations relatifs aux terres et aux ressources non résolus ainsi que la surface de terrain (ha) sur laquelle portent ces conflits (clef) 3.1.2.2 Nombre d'hommes et de femmes, de jeunes et d'adultes (p. ex. défenseurs des droits de l'environnement ou de l'homme) confrontés à de la violence ou menacés de violence à cause de conflits liés aux terres et aux ressources (clef)	16.3
3.1.3 Accès aux	Dans quelle mesure les droits d'accès et	Optionnelle	3.1.3.1 Mesure(s) définie(s) par l'utilisateur portant sur les droits d'accès et d'utilisation des ressources naturelles clés dans le paysage	1.4 ; 5a

ressources	d'utilisation des ressources naturelles sont clairs et sécurisés		(recommandée) 3.1.3.2 Mesure(s) définie(s) par l'utilisateur portant sur la question du genre concernant l'accès aux ressources (recommandée)	
------------	--	--	--	--



### But 3.2 Promouvoir la transparence, la participation, l'inclusion et la coordination dans les politiques, la planification et la gestion des terres

Une utilisation non planifiée ou illégale des terres et des ressources peut avoir des conséquences environnementales et sociales négatives découlant de politiques contradictoires, de l'action ou de l'inaction du gouvernement ainsi que des conflits liés aux terres et aux ressources. La planification de la résilience et de l'adaptation au changement climatique doit de plus en plus être intégrée à la planification et à la gestion dans de multiples secteurs. Bien réalisée, la planification peut contribuer à ce que les parties prenantes concernées conviennent d'activités de gestion et à ce que les gouvernements adoptent des plans, politiques et réglementations d'accompagnement. Il est plus probable de retrouver une planification et une gestion efficaces lorsque les agences gouvernementales sont bien coordonnées et lorsqu'il existe un processus de planification participatif incluant toutes les parties prenantes et informé par les connaissances traditionnelles.

Indicateur	Description	Applicabilité	Mesures de performance	ODD des Nations Unies
3.2.1 Adoption d'un plan d'utilisation des terres et application	Statut du plan d'utilisation des terres ou de zonage, en ce qui concerne l'accord par les parties prenantes, l'adoption formelle et l'application	Essentiel	3.2.1.1 Qualité et statut des plans d'utilisation des terres et/ou de zonage (basés sur les indicateurs Sustainable Landscapes Rating Tool [SLRT] 1.1.1, 1.1.2 et 1.1.3) <sup>18</sup> (clef) 3.2.1.2 Pourcentage (%) du paysage couvert par les plans d'utilisation des terres ou de zonage formellement adoptés et applicables (clef) 3.2.1.3 Quantité (ha) & pourcentage (%) du paysage sujets à des plans d'utilisation des terres qui se chevauchent et se concurrencent (recommandée) 3.2.1.4 Quantité (ha) & pourcentage (%) du paysage présentant un changement récent de l'utilisation des terres ne correspondant pas au(x) plan(s) d'utilisation des terres (recommandée)	11.b ; 15.9
3.2.2 Coordination	Degré de coordination des agences	Essentiel	3.2.2.1 Qualité et statut de la coordination gouvernementale relative aux politiques, à la	15.9

des agences gouvernementales pour les politiques, la planification et la gestion de l'utilisation des terres	gouvernementales pour les politiques, la planification et la gestion de l'utilisation des terres au sein des secteurs gouvernementaux concernés		planification et à la gestion de l'utilisation des terres entre les différents secteurs (basés sur les indicateurs Sustainable Landscapes Rating Tool [SLRT] 4.1.1, 4.1.2 et 4.1.3) (clef)	
3.2.3 Participation des parties prenantes et leur intégration dans les politiques, la planification et la gestion de l'utilisation des terres	Statut de la participation et de l'intégration des parties prenantes dans la planification et la gestion de l'utilisation des terres au niveau du paysage pour les parties prenantes impliquées dans les activités de production ou affectées par celles-ci	Essentiel	3.2.3.1 Qualité et statut de la participation et de l'intégration des parties prenantes dans la planification et la gestion de l'utilisation des terres (basés sur les indicateurs Sustainable Landscapes Rating Tool [SLRT] 4.3.1, 4.3.2, 4.3.3, 4.3.4 et 4.3.5) (clef)	15.6 ; 16.6 ; 16.7
3.2.4 Illégalité et corruption relatives à la terre et aux	Niveaux d'illégalité et de corruption dans l'allocation des droits, la gestion et l'utilisation des terres et	Dépend du paysage	3.2.4.1 Niveau de corruption perçue <sup>19</sup> relatif à l'allocation et à l'utilisation des terres et des ressources (clef) 3.2.4.2 Incidence de l'illégalité relative à l'utilisation et à la gestion des terres et des ressources (clef)	16.5

<sup>18</sup> L'outil Sustainable Landscapes Rating Tool (SLRT) est disponible ici.

<sup>19</sup> En s'appuyant sur une méthodologie crédible, comme détaillé dans les lignes directrices de l'évaluation.

ressources	des ressources naturelles			
3.2.5 Vulnérabilité et adaptation au changement climatique	Degré et statut de la planification de l'atténuation des risques et de l'amélioration de l'adaptation aux effets du changement climatique	Essentiel	3.2.5.1 Dans quelle mesure une évaluation de la vulnérabilité au changement climatique a été menée et a pris en compte les principaux effets anticipés du changement climatique sur les composants clés des populations humaines et de l'infrastructure, des écosystèmes et services naturels et des secteurs de production associés (clef) 3.2.5.2 Dans quelle mesure des plans d'adaptation ont été mis au point et adoptés pour s'attaquer aux principaux effets et composants du changement climatique dans une évaluation de la vulnérabilité (clef)	1.5 ; 13.1 ; 13.2 ; 13.3

## Pilier 4 : Production

Ce pilier se penche sur la nécessité de fournir des produits de base dérivant des ressources naturelles (notamment les cultures nourricières, le bétail, les fibres et les minéraux) et d'autres activités économiques (telles que le tourisme) ainsi que des bénéfices économiques aux populations locales, mais sans réduire les valeurs et services écologiques ni nuire au bien-être humain. Les apports en terre, eau et autres produits étant limités, les producteurs doivent accroître la productivité, l'efficacité de l'utilisation des ressources et les impacts positifs sur ces systèmes de production. C'est essentiel pour réduire la nécessité de mettre de nouvelles terres en culture (ce qui contribue à la déforestation et à la conversion) afin de maintenir les services écosystémiques et d'améliorer la pérennité économique des systèmes de production.

Ce pilier traite des composants de la durabilité permettant de favoriser des systèmes de production durables et régénératifs. Le cadre est orienté sur les produits de base cultivés, plus spécifiquement dans l'agriculture, l'agroforesterie et la plantation forestière, mais les utilisateurs peuvent créer des indicateurs et des mesures pour d'autres secteurs de production. Il peut s'agir de l'extraction de ressources non renouvelables (p. ex. des minéraux) ou de secteurs impliquant l'extraction à partir d'écosystèmes naturels, notamment la gestion et la récolte de forêts naturelles pour le bois ou bien les étendues d'eau pour le poisson. Les secteurs, tels que le tourisme, basés sur les ressources naturelles peuvent également être inclus. Si les utilisateurs demandent une standardisation des mesures pour ces secteurs à l'avenir, LandScale travaillera de concert avec des organisations reconnues intervenant sur la question de la durabilité dans ces secteurs afin d'inclure des indicateurs et mesures appropriés.

Il convient de noter que ce pilier s'intéresse uniquement aux pratiques de production, à la productivité et à l'efficacité de l'utilisation des intrants des secteurs de production. Les impacts environnementaux et sociaux de ces activités sont traités aux piliers 1 et 2, respectivement. Par exemple, les effets de la production de cultures, de l'extraction des minerais ou des activités d'exploitation forestière sur la qualité de l'eau seront pris en compte par l'indicateur dépendant du paysage 1.3.2 qualité de l'eau.

## Tableau 4. Pilier Production

### But 4.1 Promouvoir des systèmes agricoles, agroforestiers et de production d'arbres régénératifs.

Dans de nombreux paysages, les systèmes de production existants entraînent la dégradation des ressources naturelles comme les terres arables, le sol et l'eau. Les rendements sont souvent inférieurs aux rendements optimaux possibles dans la région concernée, ce qui a pour résultat de faibles revenus pour les producteurs et les travailleurs, surtout dans le cas de petits producteurs qui n'ont pas accès aux intrants, outils et technologies appropriés. À plus large échelle, les écarts de rendements peuvent également intensifier la pression visant à convertir des terres supplémentaires afin de répondre à la demande des consommateurs. Il est donc primordial, pour répondre à la demande mondiale de denrées issues des terres de production existantes, d'améliorer parallèlement la productivité et l'efficacité de l'utilisation des ressources tout en évitant toute utilisation non durable d'intrants externes.

Indicateur	Description	Applicabilité	Mesures de performance	ODD des Nations Unies
4.1.1 Productivité agricole, agroforestière et des plantations d'arbres	La productivité des principaux systèmes de production agricoles (cultures et bétail), d'agroforesterie et de production d'arbres pour les principaux systèmes de production du paysage	Dépend du paysage	4.1.1.1 Productivité moyenne des cultures (rendement/ha) répartie par produit agricole (clef) 4.1.1.2 Productivité moyenne des animaux au pâturage (têtes/ha ou production de viande ou de lait/ha) répartie par type d'animaux (clef) 4.1.1.3 Productivité moyenne des plantations forestières (volume de bois/ha) répartie par type de plantation (clef)	2.3

<p>4.1.2 Efficacité de l'utilisation des intrants dans les systèmes de production agricoles, agroforestiers et de production d'arbres</p>	<p>Efficacité de l'utilisation des intrants des systèmes de production agricoles, d'agroforesterie et de production d'arbres pour les principaux systèmes de production du paysage</p>	<p>Dépend du paysage</p>	<p>4.1.2.1 Efficacité de l'utilisation d'engrais (quantité de produit obtenue par unité utilisée d'azote, de phosphore et/ou de potassium [NPK]) (clef) 4.1.2.2 Efficacité de l'utilisation de l'eau (quantité de produit obtenue par unité d'eau utilisée) (clef)</p>	<p>2.4 ; 6.4 ; 12.3 ; 12.4</p>
<p>4.1.3 Adoption de pratiques de gestion durable des terres</p>	<p>Adoption de pratiques de gestion durable des terres (SLM) dans les exploitations agricoles et plantations forestières et pratiques appropriées pour les autres secteurs d'utilisation des terres</p>	<p>Optionnelle</p>	<p>4.1.3.1 Surface de terrain (ha) d'une production principale de culture, bétail et/ou plantation forestière utilisant une protection intégrée des cultures et pourcentage (%) de la surface de production totale que cela représente (recommandée) 4.1.3.2 Surface de terrain (ha) où sont appliquées d'autres pratiques SLM spécifiques aux systèmes de</p>	<p>2.4 ; 15.2</p>

			<p>culture, d'élevage ou de plantation forestière<sup>20</sup> dans le paysage et pourcentage (%) de la surface de production totale que cela représente (réparties par pratique SLM et système de production) (recommandée)</p> <p>4.1.3.3 Mesure définie par l'utilisateur des risques environnementaux et sanitaires découlant de l'utilisation des pesticides (recommandée)</p> <p>4.1.3.4 Ampleur et pourcentage d'incendie dans les écosystèmes naturels résultat de la gestion des terres agricoles (ha et % du paysage brûlés/an) (recommandée)</p>	
4.1.4 Adoption de pratiques de gestion durable des déchets	Adoption de pratiques de gestion durable des déchets pour les déchets solides et les eaux usées agricoles	Optionnelle	4.1.4.1 Mesure(s) définie(s) par l'utilisation de l'adoption de pratiques de gestion durable des déchets pour les déchets solides et les eaux usées agricoles (recommandée)	6.3 ; 6.6 ; 12.4 ; 12.5

<sup>20</sup>Il peut s'agir d'une agriculture de conservation, de systèmes agroforestiers diversifiés, d'une gestion holistique du pâturage, de bonnes pratiques de gestion certifiées des plantations d'arbres ou autres.

## But 4.2 Promouvoir la durabilité des autres secteurs de production basés sur les ressources naturelles

Les autres secteurs basés sur les ressources naturelles incluent l'extraction, comme l'exploitation minière ou la gestion des forêts naturelles, ainsi que des utilisations non extractives telles que le tourisme visant à découvrir les aires naturelles et leurs caractéristiques. Les utilisateurs sont invités à prendre en compte d'autres secteurs, surtout si leurs contributions sont significatives et qu'ils ont un impact sur le paysage.

4.2.1 Mesure(s) définie(s) par l'utilisateur	Mesure(s) définie(s) par l'utilisateur des questions de développement durable dans les autres secteurs de production basés sur les ressources	Optionnelle	4.2.1.1 Mesure(s) définie(s) par l'utilisateur pour quantifier le(s) indicateur(s) défini(s) (recommandée)	
---	--	-------------	---	--



